



RAPPORT DE GESTION 2008

Les résultats des branches d'assurances ont été positifs. Malgré l'adjonction de plusieurs travaux administratifs conséquents assumés en 2008, les frais d'administration ont, d'une manière globale, été maîtrisés. Cette année restera également marquée par les influences négatives de la crise mondiale sur les marchés financiers. Ainsi, le rendement sur les réserves investies a été décevant et l'avoir du Fonds de prévoyance a, quant à lui, été fortement péjoré.

A l'exception de l'assurance obligatoire des soins, les cotisations et les primes sont définies en fonction de la masse salariale des entreprises affiliées. La tendance positive de l'économie et du tourisme a eu un impact très favorable sur la bonne marche de nos affaires. De plus, le nombre peu élevé de cas d'assurances ainsi que les prestations qui en découlent ont influencé de manière positive la détermination des cotisations et des primes HOTELA pour l'année 2009.

Depuis le quatrième trimestre 2007, les marchés financiers sont sous pression. Courant 2008, la crise financière a pris de l'ampleur, impactant de manière négative les rendements de presque toutes les classes d'actifs. Il ressort toutefois du bilan que ces influences négatives ont pu malgré tout être absorbées par la plupart des résultats d'assurances. Dans la prévoyance professionnelle, l'amélioration constante du degré de couverture, visible depuis 2004, a été brusquement interrompue. Le rendement généré de -15.8% se justifie par la situation des marchés financiers; respectivement l'intérêt minimal 2008 de 2.75%, décidé par le Conseil fédéral, peut être considéré comme étant inadapté aux circonstances du marché. Fort de ces constats, le degré de couverture, au 31.12.2008, s'est réduit à 80%. Toutefois, de par son faible nombre de bénéficiaires de rentes et de l'âge moyen relativement bas des assurés, ces résultats négatifs n'ont aucune influence sur la capacité du Fonds à assumer ses engagements.

Les excellents résultats obtenus dans le domaine des allocations familiales ont permis, dans la majorité des cantons, de maintenir les taux de cotisations et ce, malgré l'entrée en vigueur au 1er janvier 2009 de la nouvelle Loi et l'augmentation générale des prestations. Ces cotisations sont entièrement à la charge de l'employeur. Aussi, en sa qualité de Caisse reconnue dans toute la Suisse, HOTELA Allocations familiales est, pour l'employeur, un partenaire attractif et concurrentiel.

Dans la majorité des régions, les primes 2009 de l'assurance perte de gain maladie ont une nouvelle fois été revues à la baisse. Les cotisations de l'assurance-accidents et de la prévoyance professionnelle sont inchangées.

L'attractivité et l'utilisation du concept « one stop shopping » de HOTELA sont renforcées par le développement de la « plateforme MIRELA ». Celle-ci permet à nos clients de disposer, online, de prestations de services liées aux tâches administratives des ressources humaines. MIRELA est le lien direct entre les assurances sociales et la gestion du personnel; malgré une complexité croissante, la « plateforme MIRELA » se traduit par des processus hautement simplifiés et une gestion du personnel allégée.